

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. « matin.  
{Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
{Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 25 Octobre.

M. Gambetta désavouera-t-il la politique ultra-révolutionnaire et de plus en plus violente de la République française, dont il a été le directeur autorisé ?

Appuiera-t-il, au contraire, au sein des réunions de la gauche, l'amnistie pleine et entière réclamée par la République française, et sortira-t-il de son abstention pour prendre parti en faveur de l'article 7 des lois Ferry ?

Ces questions sont posées de tous côtés dans la presse parisienne.

Nous croyons que M. Gambetta s'abstiendra et que cette résolution sera une condamnation suffisante pour l'article 7 et pour l'amnistie plénière. Il est trop intelligent pour ne pas comprendre la haute portée des protestations qui s'élèvent du fond des consciences, parmi tous ces hommes si nombreux et d'opinions anciennes si diverses qui sont venus à la Constitution républicaine, et qui ont permis au pouvoir nouveau de ranger autour de lui quatre millions d'électeurs au lieu du million d'opposants sous l'Empire.

Quand M. Gambetta était directeur de la République française, ce journal, loin de réclamer l'exclusion des jésuites et des congrégations religieuses, se prononçait seulement pour une inspection plus sérieuse, et mieux définie.

Il est impossible que M. Gambetta ait perdu ce souvenir.

Tout le monde est obligé de reconnaître qu'il y a dans les sphères politiques, sinon un travail de désagrégation, du moins des indices très caractérisés d'incertitude. Les esprits, sans être encore inquiets, sont troublés.

Dans une telle incertitude, M. Gambetta ne peut penser qu'à fortifier la République par la modération, qui est la grande force et la vraie habileté des hommes d'Etat et des gouvernements.

Avant la mort du Prince Impérial, le bonapartisme était un danger, et les conservateurs devaient aller à la République conservatrice pour échapper au Césarisme, qui nous a conduit deux fois au démembrement de la France. Aujourd'hui, l'Empire étant fini, la question du lendemain se pose nécessairement entre la République conservatrice et la Monarchie constitutionnelle. La rigoureuse logique de cette situation ne peut échapper à M. Gambetta, pas plus qu'elle n'échappe à toute l'opinion modérée sincèrement ralliée à la République, si la République se maintient, comme nous le croyons, sur le terrain de l'ordre et de la liberté.

### REVUE DES JOURNAUX

Nous lisons dans le *Parlement*, nouveau journal publié sous les auspices de M. Dufaure :

« Les faits qui se sont passés depuis le retour de M. le président de la République, l'attitude plus énergique prise par le ministère, et l'abandon de

certains projets de voyage dont l'exécution eût pu être une source de manifestations nouvelles ; ces divers symptômes font espérer au *Parlement*, que nous sortons enfin de la période des hésitations, des faiblesses et des entrainements. »

\*\*\*

D'après le *Soleil*, l'article 7, l'amnistie plénière et la réforme sociale, sont trois questions désormais inséparables, qu'il faudra trancher par un refus énergique, où se résigner à subir l'une après l'autre.

« Que le Sénat, ajoute ce journal, ne se laisse donc pas prendre au piège que l'opportunisme se prépare sans doute à lui tendre. Il a le devoir de sauvegarder la liberté de conscience, en maintenant la liberté de l'enseignement. Ce devoir, il le remplira avec fermeté, sans que rien puisse l'en détourner. »

### Temps.

Au moment où tant d'attaques sont dirigées contre les principes généraux de notre politique douanière, il n'est pas mauvais que les intérêts véritables du pays soient de nouveau affirmés et défendus. La chambre de commerce de Bordeaux l'a compris et, profitant de l'inauguration d'un bassin à flot qui va donner de nouvelles facilités à son grand mouvement commercial, elle vient de rappeler hautement « les bienfaits d'un régime économique sage et progressivement libéral. »

Depuis un quart de siècle, Bordeaux a vu le mouvement de son port prendre un développement presque insoupçonné. En 1850, il ne dépassait pas 150,000 tonneaux, entrées et sorties réunies. En 1865, il montait à 410,000 tonneaux. Cinq ans après, en 1870, il avait progressé encore de 137,000 tonneaux, et, l'année dernière, il a atteint le chiffre de 855,000 tonneaux. Voilà notre décadence et les suites de cette liberté, d'ailleurs si modérée, que les traités de commerce ont introduite dans nos relations avec les nations étrangères.

Pour répondre aux nécessités de cet essor commercial créait, il a fallu agrandir le port, accroître l'étendue des quais, préparer de nouveaux docks, multiplier les magasins existants. Des dépenses importantes ont été indispensables, et l'on ne peut en prévoir la fin. C'est la loi du progrès d'impliquer une transformation incessante et l'extension indéfinie de l'outillage. Mais, loin d'aller à l'encontre de cette loi ou de rechercher à en entraver le cours régulier, les esprits libéraux s'ingénient à en favoriser le jeu naturel, par d'opportuns sacrifices et d'utiles travaux. C'est ainsi que la chambre de commerce de Bordeaux, par une heureuse entente financière avec l'Etat, a su préparer la formation de ce bassin à flot qu'elle inaugure aujourd'hui.

Quelle satisfaction qu'elle puisse être du présent, elle veut encore semer pour l'avenir. Le développement de notre prospérité nationale serait gravement menacé, si nos importations et nos exportations se voyaient soudain arrêtées par des droits prohibitifs ; mais il suppose autre chose encore que la stabilité d'une union douanière générale : il veut de la part de la nation, un effort constant, un travail persévérant sur elle-même. Nos routes doivent être accrues, nos chemins vicinaux étendus, nos voies ferrées locales organisées suivant un plan sérieux et méthodique. Notre réseau de navigation intérieure présente des lacunes qui doivent être comblées. Notre marine se plaint de manquer de fret, elle réclame une protection efficace ; il faut donc rendre plus aisée la mobilisation de nos immenses richesses naturelles, minières ou agricoles. Il faut attirer dans nos ports, par des docks et des magasins généraux plus perfectionnés, par des aménagements meilleurs, par des frais moins élevés, les marchandises étrangères. L'Angleterre a su devenir l'entrepôt du monde : de là sa puissance. Sans rêver de nous substituer à elle, nous pouvons légitimement prétendre à une activité plus grande, et ce sont des réformes intérieures libérales, non des restrictions rétrogrades, qui nous y conduiront sûrement.

### Journal des Débats.

Le président du conseil municipal de Paris, M. de Heredia, en ouvrant la première séance tenue aux Tuileries, a prononcé un discours qui, en un tel lieu, est la plus cruelle des ironies. C'est, dit M. de Heredia, « dans le palais des vieilles monarchies à jamais disparues que nous maintiendrons le drapeau municipal de la grande cité républicaine. »

M. de Heredia se trompe ; ce n'est pas dans le palais des Tuileries, mais sur les ruines encore debout de ce palais que flotte le drapeau municipal. A deux pas des murs calcinés par les flammes de l'incendie allumé en 1871, le président du conseil municipal ose parler « des colères aveugles et des résistances impolitiques soulevées par les revendications des électeurs parisiens. » Ce sont, paraît-il, ces « douloureuses préoccupations » qui troublent le conseil municipal et l'empêcheront « d'apporter à l'accomplissement de sa tâche un esprit calme et libre. »

Oh ! certes, nous aurions compris que l'esprit du conseil municipal ne fût pas calme et libre en prenant possession, huit ans après la Commune, de ce qui reste des Tuileries. Son président aurait pu se souvenir que si la préfecture de la Seine existe condamnée pour quelques années encore à une existence vagabonde, c'est précisément à ceux en faveur de qui on réclame aujourd'hui l'amnistie totale, qu'elle le doit. Et c'est, en vérité, un singulier et douloureux spectacle que de voir certains administrateurs de la capitale de la France qui n'ont d'autre titre à siéger dans ce palais que ce qu'ils ont fait pour le détruire.

Il nous est donc impossible de considérer les paroles de M. de Heredia comme « un appel suprême » à la concorde, à la paix sociale, à l'humanité. Dans les conditions et dans les lieux où elles ont été prononcées, elles sont un défi à la conscience publique, et une véritable aberration non pas seulement politique, mais bien aussi une aberration morale ; et l'on doit vivement regretter qu'elles n'aient pas été, de la part du représentant de l'Etat, l'objet d'une protestation immédiate et indignée.

\*\*\*

M. Humbert vient d'être condamné à six mois de prison pour le discours coupable qu'il a prononcé le 7 octobre sur la tombe du citoyen Gras, ce citoyen que le crime de la Commune avait conduit à Nouméa, et que l'alcoolisme a ramené ensuite à l'hôpital de la Pitié. La *Marseillaise* a été condamnée en outre à une amende considérable et à une suspension de quinze jours aussitôt que le jugement sera devenu définitif.

La *Marseillaise* était accusée d'un double délit : le premier, d'avoir publié le discours de M. Humbert, et le second, d'avoir publié une lettre de M. Rochefort. M. Rochefort est sous le coup d'une condamnation à une peine afflictive et infamante ; il n'a donc pas le droit d'écrire dans un journal sur des matières politiques. On dira sans doute que cette interdiction vient du décret de 1852, et que rien de ce qui porte cette triste date ne mérite nos respects. Les souvenirs de 1852 sont, en effet, peu respectables ; mais il ne peut pas en être de même d'une loi ou d'un décret ayant force de loi. Pourquoi le décret de 1852 n'a-t-il pas été abrogé dans toutes ses parties par la législation postérieure ? C'est que toutes ses dispositions n'étaient point également mauvaises et que quelques-unes ont paru dignes d'être maintenues. Dans le nombre, celle qui interdit à un homme condamné à une peine afflictive et infamante d'évangéliser ses concitoyens est à coup sûr une des plus légitimes et des plus morales ; en tout cas, c'est une des plus connues, et la *Marseillaise* ne peut pas invoquer l'excuse de l'ignorance.

Il est de notoriété publique que M. Henri Rochefort collabore activement à ce journal. A défaut du signe particulier qui les distingue, ses articles se reconnaîtraient assez à leur style, style démodé d'ailleurs, qui produisait quelque effet à la fin du second Empire, mais dont la bouffonnerie voulue et l'affection de tourner les choses sérieuses en calembours nous laisse aujourd'hui très froids. Ce genre est

passé ; nous sommes redevenus plus naturels, et le spectacle d'un esprit qui se disloque pour nous faire rire, ne nous fait plus rire du tout. Quoi qu'il en soit, M. Rochefort écrit souvent dans la *Marseillaise* ; mais il se cache, il se dissimule, il ne signe pas son nom.

Les articles de la presse démagogique, les discours de M. Humbert et de quelques autres ont produit l'effet qu'ils devaient produire. L'indignation a été d'autant plus vive qu'elle n'était pas exempte de quelque surprise. Quoi ! voilà ces amnisties qu'on nous représentait comme répentins et auxquels on nous invitait à ouvrir nos bras ! On nous avait annoncé que l'amnistie partielle n'offrirait pas le moindre danger ; avait-on prévu l'agitation actuelle ?

Les soldats de la Commune, dans leurs revendications, prennent deux rôles successifs. Leurs avocats — on a pu le voir par l'exemple de M<sup>e</sup> Maillard — les donnent pour des belligérans ; ils ont tous les droits qu'on a sur le champ de bataille, même celui d'incendier les maisons qui les gênent. Le général Cavaignac en 1848 n'a-t-il pas peré des maisons pour prendre une barricade par derrière ? Etait-ce là respecter la propriété ? Si le général Cavaignac ne l'a pas respectée aux journées de juin, pourquoi serait-on plus exigeant pour les généraux de la Commune ? C'est ainsi que M<sup>e</sup> Maillard a défendu M. Humbert et ses complices. Quant à M. Humbert, il est monté majestueusement au Capitole en se donnant la gloriole du martyr.

Eh bien ! la conscience et la morale se soulèvent devant de pareilles prétentions. Il était temps de remettre tout le monde à sa place et de restituer à chacun le nom qui lui appartient : d'un côté les assassins amnisties ou non, auteurs principaux ou complices du crime, — de l'autre, les véritables victimes, c'est-à-dire les otages et les soldats de l'armée de Versailles.

Nous sommes en retard pour publier l'allocation que le général Manteuffel a adressée aux fonctionnaires, au conseil municipal, aux membres de la chambre de commerce et aux professeurs du lycée de Metz. Voici ce discours ! Lisez-le avec attention, vous tous qui avez encore quelques illusions sur la politique de l'Empire :

Je vous salue de tout cœur.

L'homme est sous l'influence d'impressions extérieures ; j'y suis soumis aujourd'hui. A mon entrée dans Metz, se sont présentés comme vivants devant mon âme le sang que j'ai vu verser dans les champs autour de Metz, et les nombreuses réflexions que j'ai faites la nuit pour lui faire du mal. Mais je réfléchirai encore bien plus aujourd'hui sur la manière de faire du bien au pays, et je concentre dans cette pensée tous mes sens et toutes mes facultés.

Il est difficile de dire dans chaque localité la même chose ; néanmoins, je ne puis faire autrement. Vous aurez lu ce que j'ai dit à Colmar aux fonctionnaires, aux magistrats, au corps enseignant. Je le rappelle à votre souvenir. Ici, en Lorraine, il est presque plus encore notre devoir de faire tous nos efforts pour faciliter au pays la transition au nouvel état de choses ; car en Alsace il y a bien plus de souvenirs historiques qui nous ramènent à l'Allemagne, qu'ici en Lorraine.

Mais je prie ces messieurs de la Lorraine d'entrer avec une entière confiance dans le nouvel état de choses, et de se rendre un compte bien exact de la vraie situation. Représentez-vous que nous vivions en paix et repos, que l'Empereur Napoléon nous a mis le pistolet sur la poitrine et nous a obligés à défendre notre patrie. Le sang de nos fils a aussi coulé. Dieu a décidé en notre faveur. Si nous avions été battus, je le demande à chacun, aurions-nous conservé un seul village de ce côté du Rhin ?

Comme nous avons vaincu, nous avons garanti notre frontière, et Metz fait partie de notre garantie, et, avec l'aide de Dieu, il sauvegardera de nouveau sa renommée virginale s'il devait être attaqué. Je ressens avec vous combien il doit vous être pénible d'être séparés de la France, si distinguée par son esprit



et sa vie intérieure; mais maintenant vous appartenez à l'Allemagne; attachez-vous à elle ouvertement et loyalement, sans arrière-pensée. C'est ce qu'exige votre devoir envers l'Alsace-Lorraine.

Unissons-nous sur le terrain commun pour travailler dans l'intérêt et pour le bien-être de ce pays. Je ne puis rien faire, si les Alsaciens-Lorrains ne font pas preuve de ce patriotisme. A moi aussi il devient souvent difficile de conserver une entière confiance. C'est ainsi qu'on a mis sous mes yeux des articles de journaux où il est question du serment que prêtent les membres des conseils d'arrondissement, des conseils généraux et de la délégation provinciale. Dans ces articles, il est dit qu'on doit prêter le serment, et qu'en le faisant on peut néanmoins penser ce que l'on veut. Une âme allemande recule d'effroi, et même dans le chevaleresque pays de Bayard, une pareille argutie, qui n'est ni allemande ni française, révolte.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre dont je vous donne ici lecture. En ce qui concerne l'ouragan dont nous sommes menacés de l'ouest et qui nous repousserait au delà du Rhin, je ne désire pas cet ouragan, mais vraiment, bien qu'agé de plus de soixante et dix ans, je ne le crains pas; et s'il est dit dans cette lettre que je ne dois pas me donner la peine de faire la cour aux Alsaciens-Lorrains, attendu que ce serait en vain, oui, messieurs, je veux faire la cour aux Alsaciens-Lorrains, parce que je comprends leurs sentiments. Mais cette considération cessera — je le dis hautement — dès qu'ils voudraient pacliser avec l'étranger.

J'ai parlé plus librement qu'à l'ordinaire, parce que les souvenirs du passé m'ont animé. Je réitère mon vœu, que la confiance devienne réciproque et que nous travaillions de concert pour le bien-être du pays. Que Dieu bénisse notre œuvre!

INFORMATIONS

Le cabriolet du comte de Paris descendait, lundi, l'avenue de l'Alma, lorsque le cheval s'emporta, et, malgré les efforts du cocher s'engagea dans une des voies du tramway allant de Courbevoie à la barrière de l'Etoile; à quelques mètres de la porte Maillot, cheval et voiture tombaient contre la machine à vapeur d'un tramway. Le comte de Paris plus heureux que son père qui mourut des suites d'un accident analogue, en a été quitte pour la peur et son cocher pour quelques contusions. Le cheval a eu les deux jambes de devant brisées et la voiture a été mise en pièces.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux dispositions réglementaire qui interdisent aux agents des ponts et chaussées de concourir aux adjudications de travaux publics. Constatant qu'une fausse interprétation du décret 1851 a pu permettre aux conducteurs soit en congé, soit même en activité de service, de concourir aux adjudications, sous la seule réserve que, s'ils étaient déclarés adjudicataires, ils cesseraient, par là même, de faire partie du corps des conducteurs. Le ministre rappelle que le décret de 1851, en déclarant démissionnaires les ingénieurs et agents qui devenaient entrepreneurs, a entendu interdire aux membres du corps des ponts et chaussées toute participation aux entreprises de travaux publics. Or, le conducteur, quelle que soit d'ailleurs sa situation en service actif ou en congé, fait acte d'entrepreneur en se portant soumissionnaire dans une adjudication. Ses offres n'ont en effet de raison d'être que parce qu'il est entrepreneur; il se déclare donc tel, et à ce titre il doit être considéré comme démissionnaire, lors même que l'adjudication ne serait prononcée en sa faveur.

SITUATION DES CHEMINS DE FER.

Le ministère des travaux publics vient de publier le Recueil de documents statistiques qu'il fait paraître chaque année sur la « situation des chemins de fer français. »

D'après ces documents, au 31 décembre 1878, l'ensemble des chemins concédés par l'Etat représentait une longueur de 25,231 kilomètres dont 20,791 kilomètres livrés à l'exploitation. 4,185 kilomètres restant à construire et 265 kilomètres concédés éventuellement.

Le réseau de l'Etat compte 1,584 kilomètres livrés à l'exploitation, et sa longueur totale, avec les lignes à construire ou en construction, est de 2,610 kilomètres.

Les chemins non concédés, déclarés d'utilité publique ou dont l'étude est prescrite par la

loi, présentent une longueur de 2,991 kilomètres.

Enfin, le réseau des chemins de fer d'intérêt local est de 4,500 kilomètres, dont 2,049 kilomètres sont livrés à l'exploitation.

En résumé, l'ensemble du réseau français, non compris les chemins de fer de l'Algérie et des colonies, présentait, au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, une longueur totale de 35,332 kilomètres, dont 24,424 kilomètres livrés à l'exploitation au 1<sup>er</sup> janvier 1878; la longueur livrée à l'exploitation, y compris 2,307 kilomètres de chemins d'intérêt local, était de 23,332 kilomètres.

Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, 281 places de guerre ou de casernement étaient desservies par des lignes exploitées, et 24 étaient reliées par des lignes en construction ou à construire. Il reste à desservir 24 places de guerre et 9 places de casernement.

Le nombre des lignes internationales exploitées est de 29; celles à construire ou en construction de 11. Soit en tout 40.

Le Times, prenant à témoin tout homme impartial, déclare qu'en Angleterre l'esprit de parti ne sait plus garder ni bornes ni mesure; il se demande même quelque différence on pourrait encore découvrir entre la société anglaise et la démocratie la plus dévergondée. Ces alarmes ne proviennent pas du spectacle inquiétant que l'Irlande offre en effet, mais d'un nouveau discours où la politique des conservateurs anglais a été attaquée pour la centième fois par un orateur libéral.

Le roi d'Espagne, se rendant à Murcie, a été salué, sur son passage par les populations avec un enthousiasme indescriptible. Jamais il n'avait reçu pareille ovation.

Alphonse XII a parcouru, le 21, à cheval, la ville et les environs de Murcie. Il y a distribué, dans la plaine, des secours aux inondés et est ensuite retourné à Murcie. Il devait repartir le 22 pour Carthagène et s'y embarquer pour l'Amérique et Malaga.

La souscription pour les inondés prend des proportions colossales. Un seul bourgeois d'Alicante a donné 8 millions de réaux (2 millions de fr.).

On mande de Vienne que l'instrument consacrant l'entente entre l'Autriche et l'Allemagne a été signé le 5 octobre.

Il contient 21 paragraphes. En voici les points principaux : Résistance à toute agression étrangère; Mise en harmonie des tarifs respectifs de douane entre les deux pays; Maintien du statu quo dans les affaires d'Orient.

M. Bardoux qui, comme on le sait, a pris l'initiative d'une proposition sur le rétablissement du scrutin de liste, a terminé son travail et le déposera sur le bureau de la Chambre dès la rentrée.

M. Alphonse Humbert vient d'être invité à prendre communication, au greffe du conseil de préfecture, du mémoire du préfet de la Seine demandant l'annulation de son élection.

CONGRÈS OUVRIER.

Marseille a vu s'ouvrir la troisième session du Congrès ouvrier de France. Les deux premières s'étaient tenues à Paris et à Lyon.

On se rappelle l'absence absolue de résultats de ces deux réunions. Beaucoup de paroles avaient été prononcées, quelques-unes violentes, presque toutes inutiles. Malgré cela, l'agitation congressiste persista; c'est la ville de Marseille qui a été choisie cette année pour siège du Congrès ouvrier. M. Louis Blanc a même promis d'assister à ses séances. Il s'y est préparé par une exploration rapide des principales villes du Midi, se faisant l'apôtre de l'amnistie totale et rééditant à trente ans de distance les moins soutenables de ses doctrines sociales et politiques. Il s'est soumis de cette façon à un entraînement qui l'aura mis au point exact où doivent être ses futurs auditeurs de Marseille, et c'est sans doute pour fêter son arrivée prochaine que dès la première séance les délégués ont décidé à l'unani-

mité de donner au Congrès actuel et à ceux qui pourront le suivre, le titre de Congrès ouvrier socialiste.

Depuis plusieurs années le mot socialiste n'était plus guère usité. Il semblait qu'il avait disparu en même temps qu'avait cessé ou du moins s'était transformé le mouvement internationaliste. Il n'était plus guère en faveur, même auprès de ceux qui en avaient fait autrefois une arme de guerre, et l'on tendait à restreindre sa signification au sens purement scientifique. Depuis quelques mois il reparait avec tout son cortège d'autrefois. Un journal qui compte parmi ses rédacteurs plusieurs membres du conseil municipal de Paris l'emploie chaque jour. A Lyon, le comité qui patronne la candidature municipale de l'amnistié d'hier, M. Garel, s'intitule Comité radical socialiste. Enfin voici que le Congrès de Marseille vient aussi d'écrire sur son drapeau : Congrès ouvrier socialiste.

Il est incontestable que le mot ne changera rien à la chose, et les théories économiques qui verront le jour dans le local des Folies-Bergère marseillaises n'en seront ni meilleures ni pires. La tendance à voir des ennemis dans tous les partisans exception n'en existerait pas moins, et la lutte contre la bourgeoisie n'en resterait pas moins le programme unique du Congrès. Il y a là cependant la manifestation d'un changement tout récent dans l'action de certains meneurs du prolétariat français, un retour en arrière, ou, plus exactement, la reprise d'une marche longtemps interrompue. Le fait mériterait assurément d'être signalé; il est, en effet, une indication précieuse pour apprécier exactement l'intensité et la direction du mouvement actuel.

Yakoub-Khan a abdiqué dans l'Afghanistan, après les victoires des Russes. Cette abdication n'est pas faite pour simplifier la situation en Afghanistan. Certes, l'autorité du fils de Sheere-Ali était loin d'être forte; mais les anglais gardaient au moins cet avantage d'avoir devant eux un souverain dont les droits étaient reconnus, sinon toujours et partout respectés. Il y avait là pour eux une diminution incontestable de responsabilité. Arriveront-ils aisément à trouver une combinaison qui les déchargera dans un temps plus ou moins prochain de l'administration du pays? C'est fort peu probable, et, en tout cas, ce ne serait point la reconnaissance comme émir du jeune fils de Yakoub, âgé de cinq ans seulement, qui pourrait avoir ce résultat. Le gouvernement anglais surveillerait, disent les dépêches de l'Inde, l'administration de l'Afghanistan pendant la minorité du prince. Surveiller est un euphémisme andacieux. Cette surveillance, avec les dispositions qui continuent à être manifestement hostiles d'un grand nombre de tribus afghanes, ne saurait être obtenue qu'au moyen d'une occupation permanente.

La baisse des céréales semble devoir continuer. Le Temps publie à ce sujet l'article suivant :

On s'obstine, dans certains milieux financiers ou politiques, à parler de la hausse des céréales, du drainage de notre or, de la nécessité où la Banque de France va se trouver d'élever le taux de son escompte : on en conclut que les affaires vont devenir plus difficiles, que l'argent va renchérir, que l'Etat sera fort en peine pour ses émissions de rente amortissable, et que l'on doit s'attendre à les lui voir faire avec hâte, à bref délai, ce qui sera pour notre marché une nouvelle cause d'embarras. Ce thème est facile à broder : un peu d'imagination suffit. On s'efforce d'agir ainsi sur l'opinion, d'effrayer les capitaux, d'émuover les porteurs de rentes. C'est une façon comme une autre de célébrer le péril social, ce rite peu nouveau de l'opposition.

Mais le public sait quels sont les faits exacts. La hausse des céréales est arrêtée, et elle a fait place à une baisse déjà sensible. Nos importations d'or dépassent nos exportations. Si l'encaisse de la Banque de France a diminué, il s'élève encore au-dessus de deux milliards et égale, à cent millions près, le chiffre de la circulation des billets. Il ne saurait donc être et il n'est pas question d'une augmentation du taux de l'escompte. Les difficultés que l'on évoque n'existent pas. Le gouvernement n'a, par suite, aucun motif de devancer l'instant de son appel au crédit. Tout ce qui se dit à propos d'une négociation imminente de rente amortissable tombe ainsi complètement.

CHRONIQUE LOCALE

Les jeunes soldats de la classe 1878 ou aujourd'hui de la classe 1877 et de 1876 qui auraient pris part à des concours de tir en France ou à l'étranger, sont invités à se présenter au corps, porteurs des diplômes de tir, qui auraient pu leur être délivrés.

Il est de leur intérêt d'être munis de cette pièce.

Un projet de loi important pour le monde des affaires sera déposé à la rentrée de la chambre par le ministre des postes et télégraphes. Ce projet tend à donner plus d'extension à la loi qui a autorisé la poste à opérer, pour le compte des particuliers, le recouvrement des effets.

D'après la loi actuellement en vigueur, la poste doit, si les effets ne sont pas payés à présentation, les renvoyer à ceux qui les lui avaient confiés : elle n'a pas le droit de faire faire le protêt pour le compte du porteur de l'effet.

Le projet de loi que prépare M. Cochery tend précisément à autoriser la poste à faire faire le protêt, mais pour que cette réforme puisse être réalisée, il faut que le délai accordé pour les formalités du protêt soit augmenté de 24 heures. M. Cochery a conféré à ce sujet avec le ministre de la justice, du ressort duquel cette question dépend en partie. M. Le Royer signera le projet de loi avec M. Cochery.

On écrivait il y a quelques jours de Cahors au *Moniteur vinicole*.

On est en pleines vendanges; le temps est favorable à la cueillette. Le rendement est encore moins considérable qu'on ne s'y attendait; de là des plaintes très vives et des prétentions encore plus accusées que la semaine dernière. D'après nos avis, la qualité serait suffisante et les vins auraient de la maturité.

Quelques affaires ont été traitées à Courcouronnes, depuis 420 à 450 fr.; à Parnac, jusqu'à 460 fr. Il reste très peu de vin en cave.

Messieurs les faux monnayeurs en prennent vraiment par trop à leur aise. Les pièces fausses abondent en ce moment dans la monnaie divisionnaire d'argent. On signale l'existence des pièces de deux francs d'une fausseté qui ne laisse rien à désirer.

Les usages sont à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, au millésime de 1867; les autres portent la date de 1871 et sont à l'effigie de la république. Les reliefs sont peu accusés, les hachures de la tranche sont irrégulières, le son est mat, la couleur est d'un gris sale. A la rigueur, cependant, elles peuvent supporter un examen superficiel.

Il paraît que ces deux types sont assez répandus. Avis au public et au petit commerce.

On écrit de Foix, en date du 20, au *Journal de Toulouse* :

« Une triste nouvelle nous parvient de Mazères. M. Achille Dangereux, notaire, s'est noyé samedi matin. Son cadavre a été retrouvé vers sept heures près de la digue d'un moulin. D'après les renseignements qui nous sont fournis, M. Dangereux serait allé la veille, vendredi, se promener aux abords du moulin, aurait causé un instant avec le meunier et lui aurait demandé s'il y avait beaucoup d'eau près de la digue. Le meunier aurait pris une gaffe et aurait sondé la rivière pour montrer à M. Dangereux la profondeur de l'eau. »

« Ce dernier serait rentré à Mazères, aurait paru le soir quelques instants au cercle et serait rentré chez lui, où il aurait passé une partie de la nuit à écrire. Ce serait vers quatre heures du matin qu'il aurait mis son fatal projet à exécution. »

« M. Dangereux n'était âgé que de 34 ans. »

L'on peut savoir s'il y a de la chicorée dans le café que l'on a acheté moulu à l'avance par le simple procédé que voici :

Mettez un peu de café dans une tasse d'eau froide, et, s'il contient de la chicorée, l'eau deviendra immédiatement colorée, ce qui n'aurait pas lieu si la poudre ne contenait que du café.

Plus cette coloration s'accroît, plus il y a de la chicorée dans le café.



Le gouvernement vient d'annoncer aux propriétaires des vignobles phylloxérés que partout où ils voudront se syndiquer, il fera les frais du traitement par le sulfure de carbone.

Le conseil de guerre dans sa séance du 21 octobre a prononcé les condamnations suivantes :  
 Mathieu V..., soldat au 11<sup>e</sup> d'infanterie, vol au préjudice d'un habitant, par défaut, cinq ans de prison et cinq ans d'interdiction des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal.  
 Jean E..., soldat 59<sup>e</sup> de ligne, vol au préjudice de plusieurs militaires, cinq ans de réclusion.  
 Jean B..., élève musicien, soldat au 59<sup>e</sup> de ligne, désertion à l'intérieur, cinq ans de prison.  
 Antoine F..., soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, outrages par parole envers un supérieur, cinq ans de prison.  
 Baptiste Ursin C..., soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, désertion à l'étranger, trois ans de travaux publics.

MOYEN DE RECONNAÎTRE LES FAUX BILLETS DE BANQUE.

La Banque de France publiait, il y a quelques jours, un avis officiel, en vue de tenir le public en garde contre les faux billets dont on a signalé la présence sur le marché financier de Paris.

Voici quelques nouveaux détails sur les moyens pratiques à employer pour reconnaître les faux billets :

Ce qui doit attirer plus particulièrement l'attention dans l'examen des billets pris un à un, c'est le filigrane.

Dans le billet authentique le filigrane, vu en transparence, c'est-à-dire placé entre la lumière et celui qui l'examine, accuse très-vigoureusement le chiffre indiquant la valeur du billet, et chaque chiffre est entouré d'une auréole claire très-accentuée.

Cette auréole n'existe que très-imparfaitement dans le billet faux. En outre, certaines lettres sont à peine visibles dans le billet faux. Enfin, la large bande très-claire sur laquelle se détachent en sombre les mots banque de France, dans le billet authentique, est à peine distincte dans le billet faux.

La gravure du verso et les figures qu'elle représente sont extrêmement défectueuses dans le billet faux : elles n'offrent qu'une masse confuse, sans ombres ni lumières ; son imperfection beaucoup plus accentuée que celle du recto, suffirait à elle seule pour faire reconnaître la contrefaçon. Ajoutons que le bleu employé dans l'impression du billet authentique est beaucoup plus azuré que celui du billet faux et, détail à observer, le plus souvent le bleu du billet faux verdit à la lumière.

Le chauffage des voitures de la Compagnie d'Orléans a commencé le 15 octobre dans les trains de nuit et commencera le 1<sup>er</sup> novembre dans les trains de jour. Il finit le 31 mars dans les trains de jour et le 15 avril dans les trains de nuit. Toutefois il doit, sur l'initiative des chefs de gare de relais, commencer avant ces époques et finir après sur les sections où l'état de la température l'exige.

Les compartiments des voitures de toutes classes sont chauffés dans tous les trains de voyageurs ayant une durée de trajet supérieure à une heure, et, dans les trains d'embranchement en correspondance avec des trains chauffés des lignes principales.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 18 au 25 octobre.

- Naissances.**  
 Bourgon, Françoise, rue Coin de Lasié.  
 Thomazou, Léonie, rue Nationale.  
 Miran, Albert, rue Portail au Vent.  
 Lamouroux, Gabrielle, rue Nationale.  
 Couaillac, Lucien, Boulevard-nord.  
 Rouffé, Marie, à Cabesut.  
 Burgalières, Jean, Château de Larroque.
- Mariages.**  
 Lajaunie, Pierre, et Fourès Marie.  
 Bouilly, Philémon, et Pugnét, Marie.
- Décès.**  
 Poissonnier, Louise, 2 ans, rue du four Sainte-Catherine.  
 Cros, Angèle, 2 mois, à Saint-Georges.  
 Tailhade, Marguerite, 75 ans, à Labarre.

**Théâtre de Cahors.**

La campagne théâtrale a commencé jeudi dernier. Nous ne pouvons, après le premier début, formuler un jugement définitif sur la valeur de chaque artiste. Disons toutefois que l'ensemble de la troupe de M. Morvand est satisfaisant et que quelques artistes semblent devoir s'élever au-dessus du niveau moyen. Nous citons dès aujourd'hui M. Gustave Crépy, chanteur distingué, qui mène une voix de baryton d'opéra comique, avec savoir et méthode.

M. Portalier, le sympathique ténor léger que les habitués du théâtre connaissent déjà.

M. Landrin, vraie *facies* de comique, qui nous promet des soirées désopilantes.

Nous rendrons compte, à cette place, des soirées théâtrales qui vont se succéder pendant deux mois, nous assure-t-on.

Chacun connaît les rôles de *ganache*, au théâtre ; mais à la ville !... Nous publierons prochainement une NOUVELLE très-intéressante ayant pour titre :

**EDGARD COLIFICHET**

C'est une étude, prise sur le vif, de la sottise humaine dans la plus idéale et la plus musquée de ses incarnations, avec son cortège habituel de morgue, d'insuffisance et de... faux-col.

Cette histoire humoristique n'a ni lieu, ni époque, parce qu'elle est, hélas, de tous les temps et d'un cosmopolitisme désespérant...

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

DATE	JOUR	SAINTS	FOIRES.
26	Diman.	ss Reliques D.	
27	Lundi.	s Frumence.	Cazals.
28	Mardi.	s Simon et s. J.	Soturac, Ussel.
29	Mercur.	s Narcisse.	
30	Jeu.	s Théophile.	
31	Vend.	s Quent. v-j.	Gramat.
1	Samedi	LA TOUSSAINT	

Lunaisons du mois de octobre.  
 ☉ D. Q. le 8, à 1 h. 53 du soir.  
 ☽ N. L. le 15, à 3 h. 18 du soir.  
 ☽ P. Q. le 22, à 6 h. 27 du matin.  
 ☽ P. L. le 30, à 2 h. 19 du matin.  
 Les jours diminuent de 1 h. 47 m.

Pour la chronique locale, A. Layton.

**DERNIÈRES NOUVELLES**

M. Grévy a exprimé, devant une députation qui lui a été présentée par M. Foucher de Careil, l'espoir que les efforts tentés dans ces derniers temps en vue d'amener la conclusion d'un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis viendront à aboutir. Il y a quelque temps, lord Derby a de même, dans une lettre publique, prédit que les idées libre-échangistes ne tarderaient pas à reprendre faveur en Amérique. Malheureusement, le *Times* publie une lettre de Philadelphie qui donne des impressions défavorables. L'avenir nous apprendra de quel côté est la vérité.

Nous signalons à toute l'attention du lecteur le télégramme suivant adressé de Berlin à la *Gazette de Cologne*, relativement au traité conclu entre l'Allemagne et l'Autriche :

« L'empereur Guillaume a cette fois encore mis de côté ses sentiments personnels et il a obéi, après une forte lutte, à la sévère prescription du devoir en approuvant et en confirmant de sa signature la politique inaugurée à Vienne par le prince de Bismark. On ne doit pas en effet ignorer que, depuis le récent retour du chancelier à Berlin, l'empire allemand a traversé une crise des plus difficiles.

« Dans le premier conseil des ministres réuni à ce moment, le chancelier fit un long exposé sur la situation de l'Allemagne et de l'Europe et sur les dangers extérieurs et intérieurs qui menacent l'empire. Tous les auditeurs furent ou ne peut plus saisis par les paroles du prince de Bismark, et ils assurèrent que si elles avaient été prononcées publiquement, toute l'Allemagne les

aurait acclamées avec enthousiasme.

« Quant à la question controversée du traité entre l'Allemagne et l'Autriche, voici l'état réel des choses :

« Après que M. de Bismark et le comte Andrassy furent tombés entièrement d'accord, on rédigea en présence de l'empereur François-Joseph un protocole résumant le résultat de cette entente ; deux exemplaires de cette pièce furent expédiés pour être signés par les deux souverains.

« Le ministre prussien tout entier approuva le traité, et le comte de Stolberg se rendit à Bade pour obtenir la signature de l'empereur Guillaume ; en même temps il remit à Sa Majesté la démission du prince de Bismark, pour le cas où la politique du chancelier ne serait pas ratifiée par l'empereur. Il fallut au comte de Stolberg huit jours pour avoir raison des scrupules de l'empereur qui hésitait à signer un traité qui, bien que de nature défensive, peut nous mener à une guerre avec la Russie.

« Enfin, l'empereur céda ; peut-être que pour ménager ses sentiments on a apporté quelques modifications de détail au protocole en question, lequel a dû être signé définitivement par les deux souverains le 15 octobre.

« Quant aux autres membres de la famille impériale d'Allemagne, ils approuvent entièrement la politique du prince de Bismark. »

**Bourse de Paris**

Cours du 24 Octobre.

Rente 3 p. %	82.10
— 3 p. % amortissable	83.90
— 4 1/2 p. %	111.75
— 5 p. %	117.70

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 24 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.363 »	3.370 »
Crédit foncier	1.087 50	1.043 »
Orléans-Actions	1.143 75	1.140 »
Orléans-Obligations	384 »	379 50
Suez	713 75	707 50
Italien 5 p. %	79 30	79 40

**LA NATURE, Revue des sciences.**

Sommaire du n° du 24 octobre.  
 Le dressage des chevaux par l'électricité ; mors et stick électriques : Gaston Tissandier. — La faune des îles Fanning ; Streets. — Les agrandissements de la Bibliothèque nationale, à Paris : Ch. Lefort. — Les martyrs de la science : G. Tissandier. — Association pour l'avancement des sciences ; Congrès de Montpellier ; Visite à l'École d'agriculture de Montpellier : H. Sagnier. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 20 octobre : Stanislas Meunier. — La météorologie de septembre 1879 : F. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres.

**BULLETIN De la Société de Géographie.**

Sommaire de la livraison d'août 1879.  
 I. — Mémoires et Notices.  
 L'abbé A. Desgodins. — Note sur un voyage de Pa-tang à Ta-tsién-lou, et retour de Ta-tsién-lou à Pa-tang.  
 L'abbé Durand. — Voyage du P. Duparquet dans l'Afrique australe, d'après ses lettres.  
 II. — Compte rendu d'ouvrages.  
 A. d'Abbadie, de l'Institut. — Manuel du voyageur, par D. Kaltrunner.  
 III. — Correspondances.  
 Lettre de M. Gebrard Rohlf à M. H. Duveyrier.  
 Lettre de Dr Antoine Stecker à M. H. Duveyrier.  
 Lettre de M. Marié-Davy à M. H. Duveyrier.  
 IV. — Faits géographiques.  
 Le canal de Panama. — Asie centrale, exploration du comte Szechenyi. — Population de la Grèce. — Un club alpin indien. — Création d'un chemin de fer en Afrique. — Une exploration de l'Afrique occidentale. — Les collaborateurs de M. de Serpa Pinto. — Une nouvelle expédition américaine au pôle nord. L'expédition du docteur Nordenskjöld. — Exploration du bassin du Congo.  
 V. — Actes de la Société.  
 James Jackson. — Statistique des membres de la Société de Géographie. — Procès-verbaux des séances. — Ouvrages offerts à la Société.

L'abbé A. Desgodins. — Itinéraire dans les montagnes du Thibet entre Pa-tang et Ta-tsién-lou. Delagrave, éditeur, rue Soufflot, 15, Paris.

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 981<sup>e</sup> livraison (25 octobre 1879). — Les petites villes et le grand art en Toscane, par M. Henri Belle, consul de France à

Florence. — Texte et dessins inédits. — Quinze gravures de H. Catenacci, E. Ronjat, et Zier. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 360<sup>e</sup> livraison (25 octobre 1879). — TEXTE : Mandarine, par M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot. — La Peur par E. Duhoussset. — Seppi Moqs, par Jean d'Alsace. — Les Araignées, par M<sup>lle</sup> Gustave Demoulin. — Robert Darnetal, par Ernest Daudet. — A travers la France : Besançon par A. Saint-Paul. — DRSSINS : Delort, Sahib, Schrader. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**AVIS**

Ainsi que nous l'avons promis, il y a quelques jours à nos lecteurs, nous donnons ci-dessous un extrait du Catalogue illustré de la Maison Ad. GODCHAU de PARIS. Nous engageons les personnes qui désirent être bien habillées à profiter de toutes les bonnes occasions qui leur sont offertes dans la grande mise en vente annoncée actuellement et à ne pas perdre une minute pour faire leurs demandes.

- Parmi les articles à sensation, nous remarquons :
- VÊTEMENT COMPLET haute nouveauté : Veston, Pantalolon, Gilet, vendu partout 105 fr. 50
  - COMPLET de CÉRÉMONIE en drap noir fin, se composant de : Redingote droite, doublée alpage, Pantalolon, Gilet, vendu partout 50 fr. 28
  - VESTON ratine bleu, croisé, bordé tresse, col velours, très solide, vendu partout 28 fr. 16
  - PARDESSUS mousse bleu, marron, gris ou noir, col velours vendu partout 28 fr. 15
  - ULSTER ou CAPOTE RUSSE grand vêtement de voyage en drap mousse, bleu ou marron, envers longs poils. (ART. EXCLUSIF), vendu partout 48 fr. 25
  - ROBE DE CHAMBRE ouatée chaudement (ART. EXCLUSIF), vendue partout 25 fr. 11
  - COIN DE FEU ouaté chaudement, ARTICLE EXCLUSIF, vendu partout 20 fr. 9
  - COUVERTURE DE VOYAGE dispositions variées. 12<sup>f</sup>. 15<sup>f</sup>. 20<sup>f</sup>. 30<sup>f</sup>. 40<sup>f</sup>.

Articles excessivement avantageux pour enfants  
 COSTUMES complets, nouveauté drap, pour enfants de 3 à 8 ans. 5<sup>f</sup>. 50  
 COSTUMES complets pour enfants de 3 à 12 ans. 9<sup>f</sup>. 12<sup>f</sup>. 15<sup>f</sup>. 20<sup>f</sup>. 28<sup>f</sup>.  
 CAPOTE RUSSE en mousse, nuances mode, belle pour enfants de trois à 8 ans. (Affaire exceptionnelle) 15<sup>f</sup>.

La Maison AD. GODCHAU est aujourd'hui sans rivale. C'est la Maison d'habillements faisant le chiffre d'affaires le plus considérable de la capitale. C'est elle qui décide de la mode par le bon goût, l'élégance et la solidité de ses vêtements.

Ainsi qu'on la vu par l'aperçu ci-dessus, la maison AD. GODCHAU a pu, pour l'ouverture de la SAISON D'HIVER établir des prix tellement réduits, qu'ils constituent, pour ainsi dire, de véritables cadeaux.

Elle envoie franco son magnifique CATALOGUE orné de splendides gravures à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Ses expéditions sont faites dans toute la France, après avoir reçu mandat-poste ou contre remboursement, franco à partir de 50 francs.

Dans cette Maison, tous les vêtements sont faits sur mesure sans augmentation de prix.

Les articles qui ne conviennent pas sont échangés ou remboursés.

Toutes ces conditions constituent un avantage énorme qui ne peut être offert que par une maison de premier ordre comme la Maison AD. GODCHAU, 10 et 12, rue du Faubourg-Montmartre, et rue Bergère, 37 et 39, à PARIS.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de GUYOT si efficaces dans les cas de rhume, catharres, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. GUYOT ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies.

**Récompenses à plusieurs expositions**

DEMANDEZ PARTOUT la

**DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN**

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

**MÉDAILLE D'OR**

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.  
 Dépôts dans les principaux établissements.



**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

**AVIS**

LUNDI 20 OCTOBRE

Commenceront dans les grands Magasins de la Maison

**JULES HUC**

DE TOULOUSE

L'Exposition générale de toutes les nouveautés d'hiver, et la grande mise en vente de nombreuses occasions à très bas prix

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès  
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os :

elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thouillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871: M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218;

M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiaïtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jennesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit bon, la digestion et le sommeil rafraîchissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors, Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>e</sup>, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**Crédit Foncier de France**

Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement. Emission d'Obligations foncières à court terme.

Le Crédit Foncier de France consent des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, d'une durée qui ne dépassera pas 5 années.

L'intérêt de ces prêts sera de 4 45/100 sans commission, pour une durée de 4 à 5 ans.

Ce taux pourra être réduit, suivant accord, pour les prêts d'une durée inférieure à 4 ans.

Le Crédit Foncier de France met aujourd'hui en souscription des Obligations foncières à court terme, au porteur ou nominatives, aux taux suivants :

à 1 an d'échéance	2 0/0
à 2 ans »	2 1/2 0/0
à 3 ans »	3 0/0
à 4 et à 5 ans »	4 0/0

Les Obligations au porteur sont de 500 fr. les Obligations nominatives sont de toute somme multiple de 100 francs.

S'adresser: pour Obligations, au Crédit foncier de France et à MM. les Trésoriers Généraux et les receveurs particuliers de finances;

Pour les prêt au Crédit foncier de France aux Notaires.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

POUR PARAÎTRE EN DÉCEMBRE  
LE  
**CALENDRIER DU LOT**  
Édition 1880

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.		Pages.	
Académie de Toulouse.....	92	Louvetrie.....	92
Adresses des principaux négociants, commerçants, etc.....	139	Lycée de Cahors.....	93
Archevêchés et évêchés de France.....	54	Maîtres de pensions.....	94
Articles principaux du Calendrier.....	3	Mairie de Cahors.....	59
Assistance publique.....	63	Maires de l'arrondissement de Cahors.....	60
Association phylotechnique.....	67	Maires de l'arrondissement de Figeac.....	62
Bureaux d'assistance judiciaire.....	110	Mairie de Gourdon.....	64
Bureaux de la Préfecture.....	66	Maires de l'arrondissement de Gourdon.....	65
Calendrier grégorien.....	6	Ministères.....	55
Calendrier républicain (Concordance du).....	30	Musée.....	60
Chemins de fer.....	77	Marche des trains de Cahors à Libos.....	77
id. de l'Etat.....	78	Navigation du Lot.....	72
Chemins vicinaux.....	70	Notaires de l'arrondissement de Cahors.....	105
Collège cantonal de Figeac.....	85	id. de Figeac.....	108
Commissaires de Police.....	87	id. de Gourdon.....	110
Conseil Général.....	87	Payerie du département.....	89
Conseil d'arrondissement de Cahors.....	87	Percepteurs.....	87
id. de Figeac.....	88	Petits Carmes.....	55
id. de Gourdon.....	88	Petit Séminaire de Montfaucon.....	55
Contributions directes.....	83	Pompiers.....	60
Cour d'Agen.....	100	Ponts et Chaussées.....	70
Curés et Desservants du département.....	47	Postes et Télégraphes.....	74
de l'arrondissement de Cahors.....	47	Préfecture du Lot.....	55
de Figeac.....	50	Recrutement et réserve.....	92
de Gourdon.....	52	Séminaire diocésain de Cahors.....	54
Départ et arrivés de courriers.....	74	Société des Etudes.....	67
Députés au Corps Législatif.....	35	Société agricole et industrielle du Lot.....	67
Douanes et Contributions indirectes.....	73	Marché des trains de Cahors à Libos.....	77
République Française.....	55	Sous-Préfecture de l'arrond. de Cahors.....	57
Enregistrement et domaines.....	75	id. de Figeac.....	58
État militaire de la 13 <sup>e</sup> division.....	90	id. de Gourdon.....	58
Evêché de Cahors.....	45	Statistique du département du Lot.....	51
Gendarmerie.....	30	Tabacs.....	85
Gouvernement de l'Église.....	55	Tresor public.....	86
Hospices.....	66	Tribunal de première instance de Cahors.....	105
Instruction primaire.....	94	id. de Figeac.....	108
Instituteurs de l'arrondissement de Cahors.....	94	id. de Gourdon.....	108
id. de Figeac.....	96	Tribunaux de commerce du département.....	101
id. de Gourdon.....	98	Voitures publiques.....	79
Inspecteurs de la pharmacie.....	67		
Justices de paix.....			
de l'arrondissement de Cahors.....	105		
id. de Figeac.....	107		
id. de Gourdon.....	109		

Les ADRESSES des principaux négociants et industriels du département sont reçues jusqu'au 30 Octobre. — Joindre 1 fr. à la demande d'insertion.

Un exemplaire du CALENDRIER est offert gratuitement aux Souscripteurs.

**MAISON GREIL**

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE pour Hommes et pour Enfants

Atelier de fabrication, à Paris, 37, rue Jean-Jacques Rousseau

MAISON DE VENTE A CAHORS, boulevard Sud, au coin de la rue Fénelon.

Vous trouverez chez M. GREIL, à Cahors :

COSTUMES COMPLETS d'hiver, pour hommes, depuis	14 fr.
Id. Id. pour enfants, depuis	6 fr.
SOUTANES en très bon drap, sur mesure, depuis	45 fr.
PARDESSUS pour hommes, entièrement doublés, depuis	14 fr.
PARDESSUS pour enfants..... depuis	7 fr.
DOUILLETES ouatées mérinos, garanties.... depuis	45 fr.

Un joli choix d'échantillons de très belles étoffes, de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour le vêtement sur mesure, qui, sur votre demande, vous seront expédiés directement de Paris, franco.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX  
BON MARCHÉ SURPRENANT

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et toujours chez les meilleurs tailleurs de Paris, les Uniformes militaires et civils, les Vêtements ecclésiastiques. — Les livrées.

**LA NATIONALE**

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18

Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 160 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux déces des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 48,412,727 fr.

Arrangés payés aux Rentiers..... 155,543,717 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de déces pour la vie entière..... 17,776,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à M. Bénéch, à Cahors; M. Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planiol, à Souillac.

**LA GAZETTE DE PARIS**

Le plus grand des Journaux financiers

HUITIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F<sup>rs</sup> 1<sup>re</sup> Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISSENT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOI MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

50, Rue Taillout - Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taillout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

**DOUCEDE,**

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Poix

**PRIME A NOS LECTRICES**

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Orsoni, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

**POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET**

VENDES AVEC GARANTIE

Constructeurs Brevetés s. g. d. g., 121, rue Oberkampf, Paris.



Les seules appréciées par l'industrie vinicole; remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 14 premiers prix en 1877.

Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres Envoi franco des prix et dessins.

**A VENDRE**

**CAFÉ DU CHAMP DE MARS**

Situé sur la Place Thiers, en face la caserne. — S'adresser au propriétaire de l'Etablissement. Prix modéré. Toutes facilités pour le paiement.

**GUÉRISON IMMÉDIATE**

des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX de TÊTE En faisant usage continu de la



Seule Pile électro-que à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M<sup>rs</sup> Mandelli freres bijoutiers.

**COPEAUX DE GOUDRON**

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté s. g. d. g.) La meilleure préparation de Goudron contre RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE Un copeaux de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraîchissante. La boîte : 1 fr. 50. ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE LIEUTARD & C<sup>e</sup>, 88, boulevard Sébastopol, PARIS Dépôt à Cahors, pharmacie centrale.

**5<sup>e</sup> MONTRE**

ronde, en montre plate à cylindre, 10<sup>e</sup> Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à rubis gar. 3 ans, 48 fr. etc. etc. Env. 8 du tarif. S'adr. à G. Tribandeaup à Besançon (Doubs)

**20<sup>e</sup> MONTRE**

à Remontoir et mise à l'heure, en très beau métal doré ou nickelé. La même tout ARGENT 25 fr. et tout OR 35 fr. — Envoi fr. av. gar. de 2 ans et tarif général. — S'adr. à G. Tribandeaup à Besançon (Doubs)

**A VENDRE**

en bloc ou en détail

**Un beau Domaine**

Situé à Rastassac, commune de Montcabrier, canton de Puy-l'Évêque, composé de Maison de maître et de colon, Hangard, Granges, Ecuries, Remise et Etables. 7 hectares de terres labourables, 10 hectares de Bois, 4 hectares de prés et deux hectares et demi de vignes.

S'adresser à M. Lacour, propriétaire, qui donnera toutes les facilités possible pour les paiements.

**PRESSOIR A VENDANGE**

SYSTÈME DE J. LESCAZES, ingénieur.

S'adresser pour l'arrondissement de Cahors, à M. Durieu, rue d'Arnis, à Cahors.

Le Pressoir est exposé sur la Place d'Armes.